

De: Ashley Bandade ashley.bandade@unil.ch
Objet: Horaires des examens session 01/2023
Date: 7 décembre 2022 à 15:00
À: etu-examens-efle@unil.ch

AB

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Je vous informe que les horaires d'examens de la session d'hiver 2023 ont été publiés sur MyUnil et je vous remercie d'en prendre connaissance.

Pour consulter votre horaire, veuillez-vous connecter à [MyUnil](#) en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Sur la page « Tableau de bord », l'horaire de vos examens apparaît dans la rubrique « Examen(s) ». Tout a été fait pour que vous puissiez présenter vos épreuves dans les meilleures conditions. Néanmoins et en raison du nombre d'épreuves choisies et de la disponibilité des salles, certains d'entre vous devront présenter deux épreuves par jour. Je vous rappelle que vous n'êtes pas autorisé·e·s à intervertir vos horaires d'examens avec d'autres étudiant·e·s. En outre, les enseignant·e·s n'ont pas non plus la possibilité de modifier les horaires d'examens.

Si vous rencontrez des collisions horaires ou des empêchements de vous présenter en raison de cas de force majeure, veuillez aussitôt m'en informer par mail (ashley.bandade@unil.ch). Avant et durant la période d'examens, je vous invite à consulter régulièrement vos horaires sur MyUNIL et à relever votre courrier électronique @unil.ch pour prendre connaissance d'éventuels changements de dernière minute.

Absence lors d'une évaluation (article 9), [Directive 0.19](#) Évaluations (inscription, désinscription, reconduction)

L'étudiant empêché pour de justes motifs (notamment maladie) de se présenter à une évaluation ou de rendre dans les délais fixés un travail de validation s'annonce, au plus tard au moment prévu de l'évaluation, à l'enseignant (dans le cas d'une validation) ou au secrétariat des étudiants (dans le cas d'un examen).

Le certificat médical ou toute pièce attestant de l'incapacité de se présenter à une évaluation ou de rendre dans les délais fixés un travail de validation doit être présenté dans les trois jours au secrétariat des étudiants. La Faculté se réserve le droit de soumettre les pièces justificatives de nature médicale au médecin conseil.

Les étudiants sont tenus de se présenter aux évaluations qui se déroulent hors de la période d'incapacité couverte par la pièce justificative.

En cas d'absence injustifiée à une évaluation, un échec est notifié ; la note zéro est attribuée dans le cas d'une évaluation notée.

La publication des résultats des examens se fera sur MyUnil le **jeudi 09 février 2023** dès **15h00**. La consultation des copies des examens écrits pour les échecs est prévue le **vendredi 10 février 2023** de **10h00 à 11h00**, salle **3128**, pour les candidats ayant réussi, le **vendredi 10 février 2023** de **11h00 à 12h00**, salle **3128**.

En vous souhaitant bon courage pour la préparation de vos examens, je vous prie d'agréer, Chères étudiantes, Chers étudiants, mes meilleures salutations.

Ashley Bandade

Université de Lausanne
École de français langue étrangère
Secrétariat des Affaires étudiantes
Bat. Anthropole – bureau 2091
www.unil.ch/fle
Absente le vendredi